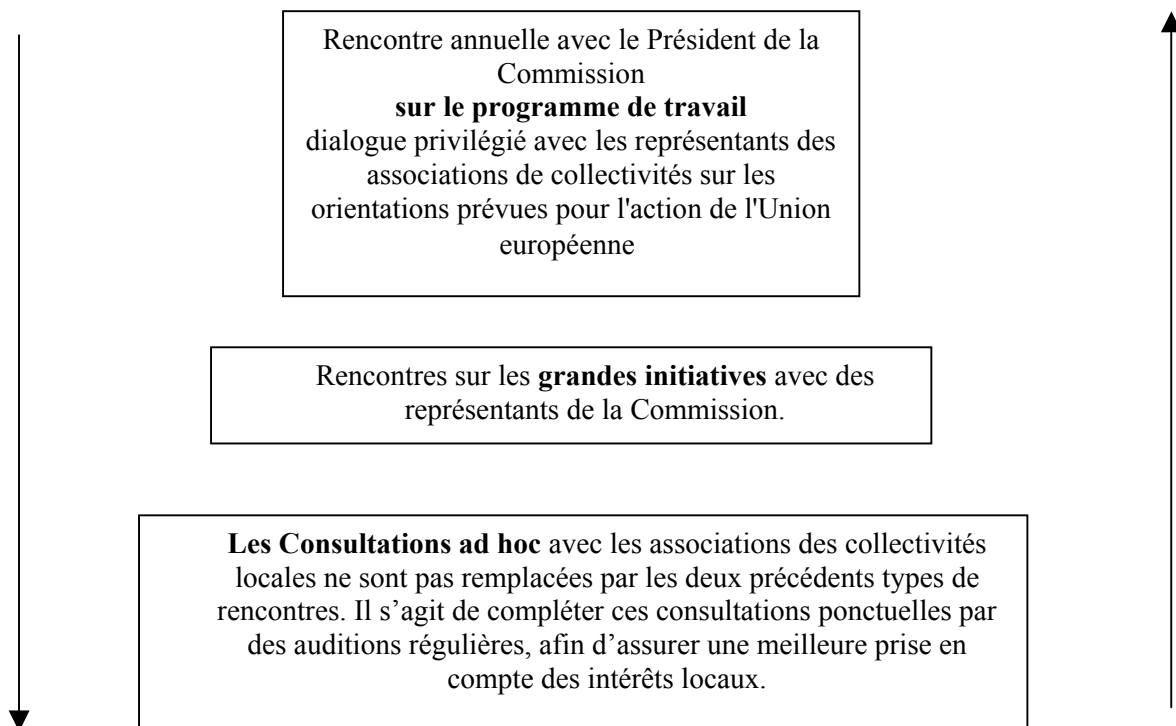


Dialogue Structuré entre la Commission européenne et les associations de collectivités territoriales sur l'élaboration des politiques de l'UE

Schéma du fonctionnement envisagé

La Commission souhaite rendre plus systématique le dialogue qu'elle entretient déjà en amont du processus décisionnel et de manière *ad hoc* avec les associations de collectivités locales et régionales. Ce dialogue complètera et approfondira les processus de consultation, dans le respect des principes généraux et des normes minimales de consultation déjà établis par la Commission, et permettra de mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance définis dans *le livre blanc*, à savoir : **ouverture** (*meilleure informations des différents acteurs*), **participation** (*responsabilités des acteurs locaux*), **cohérence** (*meilleure appréciation de l'impact local des politiques communautaires*) et **efficacité**.

Trois types de rencontres qui se complètent :



Un objectif important de ce nouveau dialogue est « d'associer les acteurs territoriaux, à travers les associations nationales et européennes de collectivités régionales et locales, en leur donnant la possibilité de s'exprimer avant l'engagement des processus formels de décision sur les politiques européennes qu'ils contribuent à mettre en œuvre »

Les participants au dialogue ne peuvent être, « par souci d'efficacité,(...) que les associations nationales et européennes, de collectivités locales et régionales ».

La Commission souhaite aussi renforcer les liens entre le CdR et les collectivités dont il est le représentant.